

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le mardi 20 octobre 2026 à 14h00

Au Tribunal Judiciaire de BOBIGNY - Immeuble L'Européen - 1 promenade Jean Rostand - Salle d'audience G - 7^{ème} étage - Hall A - 93000 BOBIGNY

EN UN LOT

Dans un ensemble immobilier sis à

ROMAINVILLE (93230)

137, 139 et 141 Avenue du Docteur Vaillant

Cadastré section P numéro 19, lieudit « 137 Avenue du Docteur Vaillant », pour une contenance de 21a 48ca

Au 141 Avenue du Docteur Vaillant

LOT NUMÉRO SOIXANTE (60) : Un **APPARTEMENT** au 4^{ème} étage, bâtiment B, à droite (escalier II) d'une superficie de **49,64 m²** comprenant : hall d'entrée, salon, deux chambres, salle d'eau, toilettes, cuisine.

LOT NUMÉRO QUATRE-VINGT (80) : Au sous-sol, du bâtiment B, une **CAVE** portant le numéro 20.

LOT NUMÉRO QUATRE-VINGT-SEIZE (96) : Dans le bâtiment D, un **BOX** numéro 16

Les lieux sont inoccupés.

Cette vente est poursuivie à la requête du **SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DU 137/143 AVENUE DU DOCTEUR VAILLANT - 93230 ROMAINVILLE** représenté par son syndic en exercice, la SAS OXIGEN, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le numéro 820 001 048, dont le siège social est sis 11, allée du Belvédère - 93230 ROMAINVILLE, agissant elle-même poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, en qualité de créancier poursuivant, dûment habilité à poursuivre la vente suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 8 février 2023 - Résolution n° 12 Générale Ordinaire en date du 26 mars 2024 - Résolutions n° 4, 5 et 6, représenté par **Maître Myriam CALESTROUPAT**, Avocat Associé au Barreau de la Seine Saint-Denis.

MISE À PRIX : 30.000 €

(TRENTE MILLE EUROS)

(outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)

Les enchères ne peuvent être portées que par ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de la Seine Saint-Denis.

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 € à l'ordre du Bâtonnier Séquestre ou caution bancaire irrévocable

Fait et rédigé à MONTREUIL, le 28 août 2026 par l'avocat poursuivant, Signé Maître Myriam CALESTROUPAT

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

► À **Maître Myriam CALESTROUPAT**, Avocat au Barreau de la Seine Saint-Denis, Avocat Associé de la SCP CALESTROUPAT - THOMAS & Associés, 8 ter Boulevard Henri Barbusse - 93100 MONTREUIL - Tél. **01.48.58.17.06** - cabinet@fgtavocats.com, Avocat poursuivant, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente ► À **Maître Martin ISAL**, Avocat au Barreau du Val de Marne, demeurant 1 rue du Donjon - 94300 VINCENNES, Tél. **01.89.38.50.89** ► Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY où le cahier des conditions de vente peut être consulté (N° RG 25/07702) ► Sur les sites : www.licitor.com ; www.avoventes.fr

La visite aura lieu sur place le mercredi 14 octobre 2026 à 14h30